



PRESENTATION DU CA 2023

Conseil Municipal du 03/04/2024



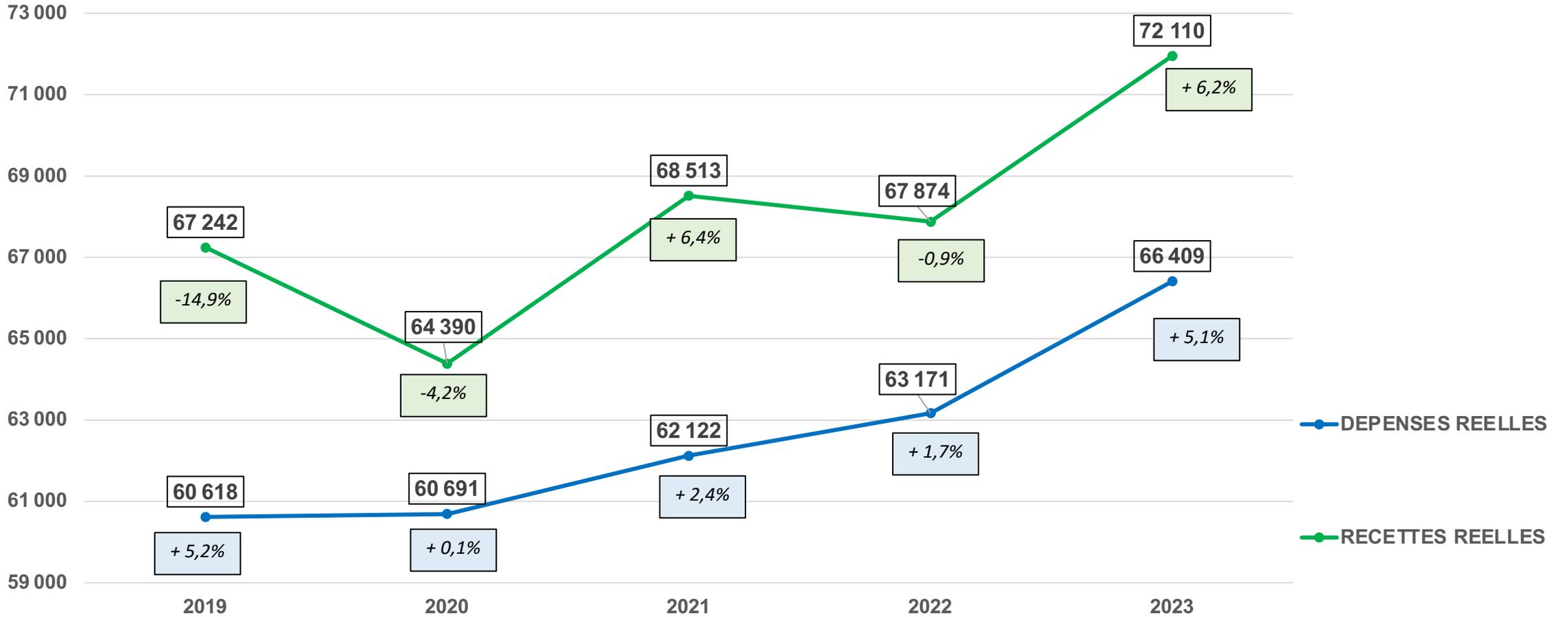


SECTION DE FONCTIONNEMENT





Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement (en K€)





Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement (en K€)

Gestion courante	Dépenses de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023
11	Charges à caractère général	11 882	10 987	11 568	11 691	13 848
12	Personnel	33 666	35 028	36 370	37 281	38 080
14	Atténuation des produits	3 888	3 775	3 807	3 911	3 973
65	Autres charges courantes	7 565	7 565	7 241	7 438	7 587
Total Dépenses de Gestion Courante		57 001	57 355	58 986	60 321	63 487
66	Frais financiers	3 313	3 121	2 917	2 743	2 718
68	Dot. Amortissements et provisions	100	157	130	0	100
67+022	Exceptionnels	204	58	89	106	103
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement		60 618	60 691	62 122	63 171	66 409
Variation N / N-1		5,2%	0,1%	2,4%	1,7%	5,1%
Compte d'ordre		2 553	2 305	2 276	2 368	2 571
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		63 171	62 996	64 398	65 539	68 980
Variation N / N-1			-0,3%	2,2%	1,8%	5,3%

Gestion courante	Recettes de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023
70	Pro. Services du domaine	7 435	5 231	6 032	5 983	6 868
73	Impôts et taxes	49 689	48 846	53 234	52 402	54 048
74	Dotations & Subventions	8 236	8 397	7 306	7 204	8 741
75	Autres Produits de gestion courante	417	304	462	680	592
013+79	Atténuation de charge	159	427	261	485	252
Total Recettes de Gestion Courante		65 936	63 205	67 295	66 755	70 501
76	Prod. Financiers	982	982	982	982	982
77+7911	Exceptionnels	324	203	236	137	469
78	Reprises sur amort. et provisions	0	0	0	0	158
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		67 242	64 390	68 513	67 874	72 110
Variation N / N-1		-14,9%	-4,2%	6,4%	-0,9%	6,2%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		67 242	64 390	68 513	67 874	72 110
Variation N / N-1			-4,2%	6,4%	-0,9%	6,2%

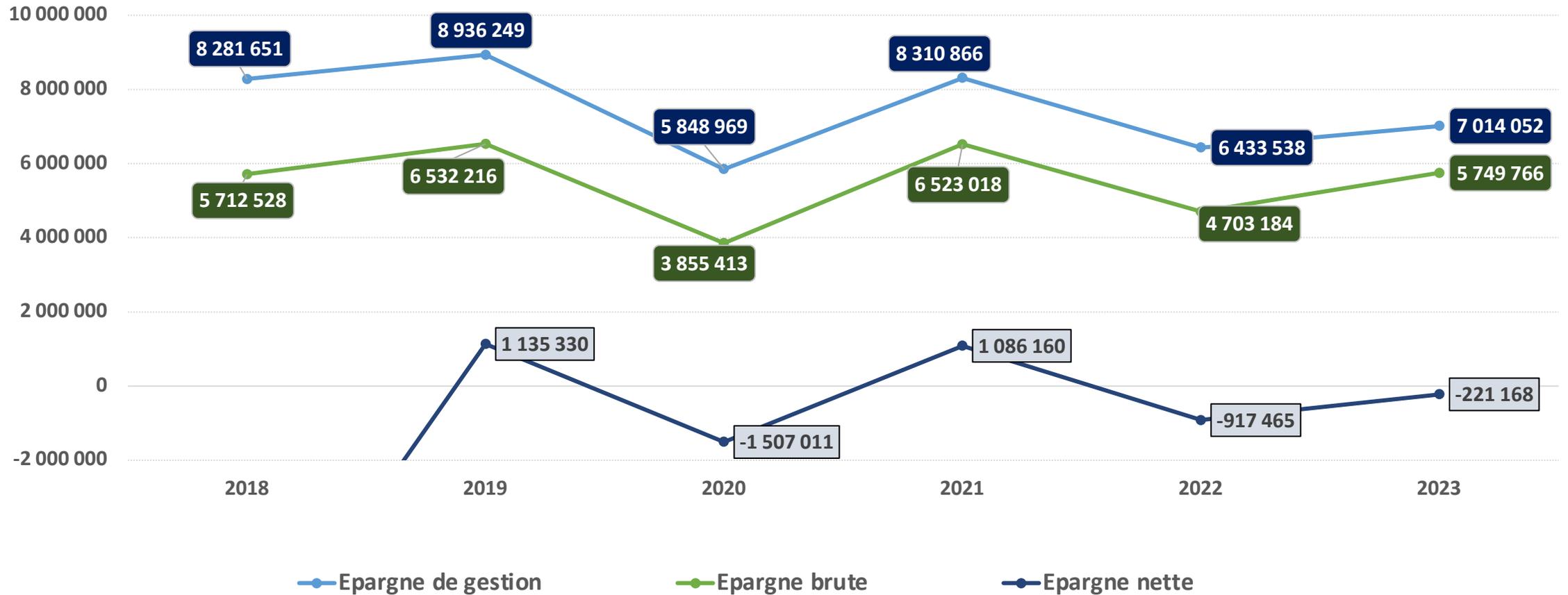


Evolution du résultat depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Total recettes annuelles de fonctionnement (<i>sans résultat N-1</i>)	67 242 392	64 389 584	68 513 417	67 873 816	72 110 129
Total dépenses annuelles de fonctionnement (réelles + ordre)	63 170 802	62 997 098	64 396 467	65 538 780	68 979 650
Résultat annuel de fonctionnement	4 071 589	1 392 486	4 116 951	2 335 036	3 130 479
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (compte 002)	8 719 502	10 291 092	8 183 577	7 300 528	7 035 564
TOTAL RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	12 791 092	11 683 577	12 300 528	9 635 564	10 166 043
Evolution N-1 / N	14%	-9%	5%	-22%	6%



Evolution du niveau des épargnes entre 2019 et 2023



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles se sont élevées à **13,8M€** (+2,1M€ par rapport à 2022) dans un contexte économique et géopolitique fortement dégradé et représentent 20,8% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 18,5% en 2022).

Cette évolution provient essentiellement des dépenses énergétiques qui ont progressé de **+1,6M€ entre 2022 et 2023**, soit une évolution **de +72,7%**. A noter aussi la flambée des matières premières et alimentaires.

Les principaux postes ayant diminué :

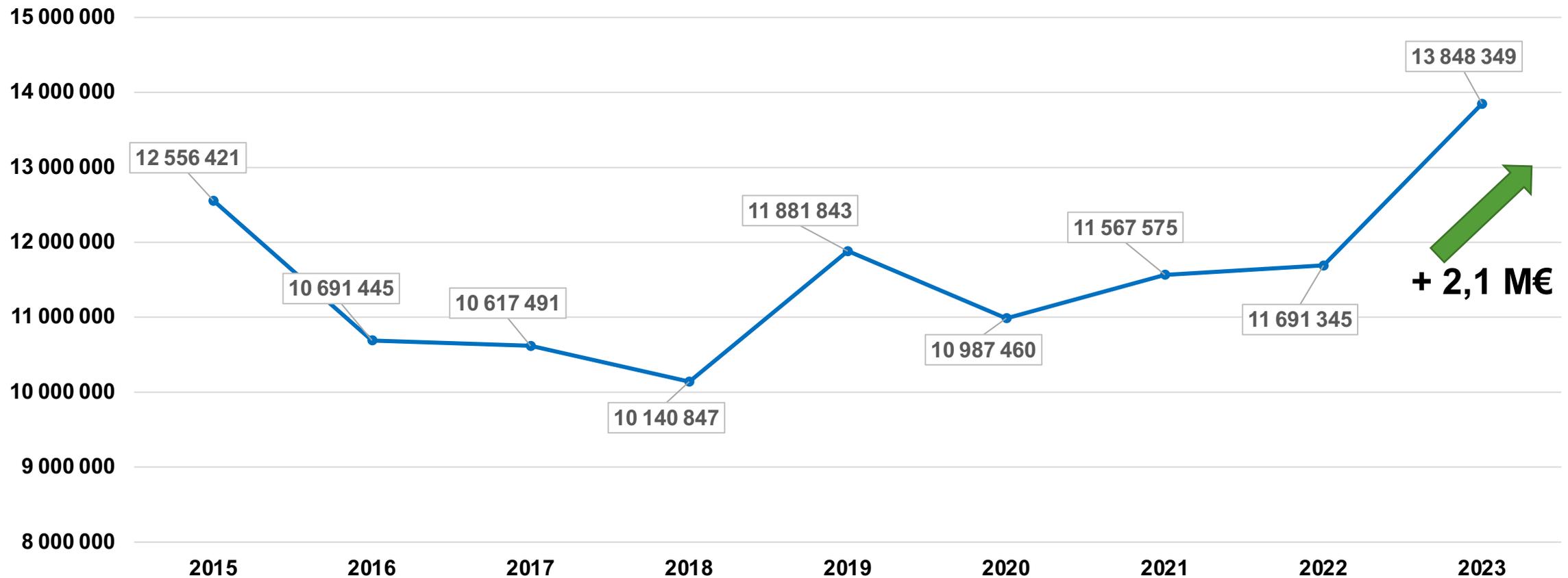
- Les dépenses des prestation de services dans leur ensemble (-767K€) : -19,8%
- Les dépenses de la police municipale (-44K€)
- Les dépenses du CMS (-27K€)

Les principaux postes ayant augmenté :

- Le poste des fluides (+1,6M€) : + 72,4% / 2022
- Les denrées alimentaires (+192K€)
- Les dépenses relatives au stationnement (+110K€)
- Les travaux d'entretien du service bâtiment (+203K€) +54,3% / 2022
- Les dépenses d'entretien des espaces vert (+42K€)



Evolution des charges à caractère général depuis 2015





Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles se sont élevées à **38,0M€** et représentent **57,34%** des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 contre **59,02%** en 2022.

Cette évolution repose essentiellement sur des mesures gouvernementales intervenues en 2023 qui ont eu des effets directs sur la masse salariale. Peuvent être cités, les éléments ci-dessous :

- Impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022 de 3,5% et de l'augmentation du point d'indice de 1.5 % de juillet 2023 décidées par le gouvernement
- Reclassement des échelles indiciaires pour les catégories C et B dès mai 2023 décidée par le gouvernement.
- Revalorisation du régime indemnitaire visant à augmenter le pouvoir d'achat de certains agents, notamment les ATSEM passant de 110 € à 150€ dès juillet 2023.

Restauration d'entreprise : 248 agents en moyenne ont adhéré à ce service en 2023, avec une participation en progression et avec un coût pour la commune de 62K€.

La cotisation pour la médecine professionnelle s'est élevée à 102K€ contre 94K€ en 2022.(+ 8%)



Atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre enregistre les reversements de fiscalité au titre du FNGIR et du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).

- FNGIR : 2,3M€ (inchangé depuis 2017)
- FPIC : 1,5M€ (comme en 2022)
- 22K€ pour des restitutions au titre des dégrèvements portant sur les contributions directes.



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses sur ce chapitre se sont élevées à **7,5M€** contre 7,4M€ en 2022.

- **FCCT** : 4M€ contre 4,2M€ en 2022, Il se compose des éléments suivants :
 - 1,7M€ provenant du socle fiscal ;
 - 2,3M€ de charges transférées, dont 806K€ du stade nautique, 718K€ de la défense incendie et 688K€ de la compétence Théâtre et Cinéma (10 mois car compétence restituée à la commune le 01/11/2023).

- **Participations diverses** : 485K€ dont :
 - syndicat intercommunal du cimetière intercommunal de Clamart : 220K€ (180K€ en 2022)
 - syndicat du lycée intercommunal de Clamart : 80K€ (78K€ en 2022)
 - Autres (SIPPEREC, Autolib', Vélib'....) : 185K€ (136 K€ en 2022)

- **Organismes de droit public** :
 - CCAS : 1,1M€ (927K€ en 2022)
 - CDE : 20K€ (42K€ en 2022)

- **Subventions aux associations (80 associations subventionnées)** : 1,2M€ dont :
 - 235K€ au Théâtre pour le mois de novembre et décembre suite à la reprise de la compétence par la ville.
 - 15K€ à des organismes humanitaires pour venir en aide à des populations en difficulté.
 - Une subvention versée à l'OMEPS pour 300K€ contre 450K€ en 2022 (des activités de l'OMEPS transférées à la ville)



Les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions

Les charges financières : 2,7M€ (en baisse de 25K€ par rapport à 2022).

Elles représentent 4,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour rappel → deux nouveaux emprunts ont été signés en 2022 d'une durée de 20 ans:

- 2M€ : taux fixe de 1,52%, consolidé en 2022.
- 5M€ : taux fixe de 1,42%, consolidé en 2023.

Le taux moyen de l'endettement a été de 3,76% au 01/01/2023 (3,78% au 01/01/2022)

Les charges exceptionnelles : 103K€ de réalisé en 2023, contre 106K€ en 2022 et 88K€ en 2021.

Les provisions : La prévision budgétaire à hauteur de 100K€ a été comptabilisée en 2023.

Le stock de provisions au 31/12/2023 est présenté ci-dessous :

- Un stock de 187K€ pour couvrir une partie du montant de la soulte que devra verser la commune de Châtillon à son délégataire du stationnement payant à la fin du contrat.
- Et 441K€ pour couvrir le risque des créances douteuses (stock constitué depuis 2017).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT





Atténuations de charges, autres produits de gestion courante, produits financiers et reprise de provision

Les atténuations de charges (chapitre 013) → **252K€**

Prévision budgétaire pour couvrir les recettes relatives aux remboursements de charges de personnel.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) → **592K€**

Il regroupe essentiellement les loyers perçus par la Ville et quelques redevances.

Les Produits financiers (chapitre 76) → **982 K€**

Il s'agit de l'aide apportée par le fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés en 2015 / 2016.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) → **468K€** contre 137K€ en 2022.

L'augmentation importante entre 2022 et 2023 s'explique par l'enregistrement des recettes exceptionnelles ci-dessous :

- 61K€ provenant de la liquidation de l'association du jumelage, la ville récupérant la trésorerie.
- 75K€ en faveur de la liquidation de l'association de la maison des enfants, la ville récupérant là encore la trésorerie disponible.
- Et 189K€ encaissés pour recouvrer des retenues de garanties prescrites dans le cadre de marché de travaux.



Les produits des services (chapitre 70)

Les produits se sont élevés à **6,8M€** en 2023, contre 5,9M€ en 2022, soit + 14%.

- **Les droits de voirie** dans leur ensemble ont fortement augmenté : 570 K€ en 2023, contre 392 K€ en 2022. L'évolution s'explique par des régularisations comptables encaissées sur 2023.
- **Les recettes de stationnement dans leur ensemble** sont passées de 875K€ en 2022 à 1,0M€ en 2023.
 - Les recettes affectées au stationnement hors FPS, c'est-à-dire pour l'essentiel les abonnements et les paiements de stationnement horaire, se sont élevées à 610K€ (contre 541K€ en 2022 soit +12%). Pour rappel, ces recettes sont ensuite reversées au délégataire.
 - S'agissant des recettes relatives aux FPS qui se sont portées à 399K€, celles-ci sont conservées par la commune. A titre de comparaison, elles se sont portées à 333K€ en 2022 (+20%).
- **Les participations aux familles** dans le cadre des structures de la petite enfance se sont élevées à **992K€ en 2023** contre 891K€ en 2022, soit une augmentation de près de 100K€. (+11%)
- S'agissant des recettes relatives aux services périscolaires et de la **restauration scolaire**, elles ont affiché une évolution de +300K€, passant de 2,8M€ en 2022 à **3,1M€ en 2023**. (+11%)



Impôts et Taxes (chapitre 73)

Les produits des impôts et taxes ont représenté 54M€ en 2023, contre **52,4M€ en 2022**, soit une augmentation de 3,0%. Elles représentent **74,9%** des recettes réelles de fonctionnement contre 77,2% en 2022.

Le poste de la fiscalité : 40,3M€ en 2023 contre 38,1M€ en 2022 (revalorisation des bases à hauteur de 7,1% sous l'effet de l'inflation).

Il est rappelé que la commune n'a pas activé le levier de la fiscalité et n'a donc pas augmenté ses taux.

La hausse de taxe foncière constatée par les contribuables châtilonnais en 2023 s'explique exclusivement par la revalorisation des bases à hauteur de 7,1%, décidée par la loi de Finances 2023 et qui a impacté l'ensemble des TF sur tout le territoire national.

Les DMTO : 2M€ en 2023 contre 2,8M€ en 2022 soit une baisse de 28,57% (crise du marché immobilier).

Attribution de compensation à la Métropole : montant stable depuis plusieurs années → 10,7M€.

Produit sur la taxe des consommations d'électricité : 628K€ en 2023 contre 605K€ en 2022.



Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les recettes se sont élevées à **8,7M€** en 2023 contre 7,2M€ en 2022 soit une hausse de 20,8%.

Quelques données non exhaustives :

- **Subventions CAF** (à destination de la Petite enfance, accueils de loisirs et Sports) : 3,6M€ (2,7M€ en 2022), augmentation liée à la signature de la CTG, Convention Territoriale Globalisée.
- **Subventions du Département des Hauts-de-Seine** dans le cadre du contrat départemental : 686K€
- **DGF** : Elle a été versée pour 2,7M€, soit une diminution de 23K€ par rapport au versement de 2022.
- **Dotation exceptionnelle de l'Etat** : 936K€ au titre du filet de sécurité.
- **Subvention exceptionnelle de la Métropole Grand Paris** : 160K€



SECTION D'INVESTISSEMENT



Evolution dépenses et recettes d'investissement (en K€) :

Dépenses d'Investissement		2019	2020	2021	2022	2023
020	Dépenses imprévu	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	230	230	317	277	29
16	Remboursement emprunts	5 395	5 363	5 437	5 621	5 971
26 + 27	Acq. Part Fin. & Imob. Fin	0	1	100	20	11
Total Dépenses financières		5 625	5 594	5 854	5 917	6 012

20	Immobilisations Incorporelles	38	367	72	450	215
21	Immobilisations corporelles	1 731	774	692	1 650	1 339
23	Immobilisations en cours	4 148	2 680	3 963	4 055	6 946
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0

Total Dépenses d'équipements		5 917	3 822	4 727	6 155	8 501
-------------------------------------	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

454	Opérations aux comptes des tiers	396	21	47	0	0
-----	----------------------------------	-----	----	----	---	---

Total Dépenses Réelles d'Investissement		11 938	9 436	10 628	12 072	14 512
--	--	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------

Opération d'ordre		0	9	0	0	0
--------------------------	--	----------	----------	----------	----------	----------

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		11 938	9 445	10 628	12 072	14 512
<i>Variation N / N-1</i>			<i>-21%</i>	<i>13%</i>	<i>14%</i>	<i>20%</i>

Recettes d'Investissement		2019	2020	2021	2022	2023
10	Dotations	1 388	1 159	1 514	1 025	2 197
1068	Excédent Fonds Capitalisé	2 500	2 500	3 500	5 000	2 600
26	Participations et Créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Amortissement	0	0	100	0	0
Recettes financières		3 888	3 659	5 114	6 025	4 797

13	Subventions	322	550	600	1 374	2 024
16	Emprunts et Dettes	0	4	0	2 001	5 000
21	Immobilisations Corporelles	0	0	0	0	1
23	Immobilisations en Cours	0	0	0	7	4

Recettes d'équipement		322	554	600	3 382	7 029
------------------------------	--	------------	------------	------------	--------------	--------------

454	Opérations aux comptes des tiers	0	0	0	0	0
-----	----------------------------------	---	---	---	---	---

Total Recettes Réelles d'investissement		4 210	4 213	5 714	9 407	11 826
--	--	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

Opération d'ordre		2 554	2 315	2 276	2 368	2 571
--------------------------	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		6 764	6 528	7 990	11 775	14 397
<i>Variation N / N-1</i>			<i>-3%</i>	<i>22%</i>	<i>47%</i>	<i>22%</i>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT





Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23) : 8,5M€

➤ **Chapitre 20** → essentiellement les crédits destinés aux frais d'études et aux acquisitions de logiciels.

215K€ comptabilisés en 2023 dont :

- L'achat d'un fonds de commerce situé au 38 avenue de Paris pour 100K€ ;
- Achat d'une solution de sécurisation informatique pour 33K€ ;
- Le paiement de la phase 3 pour les études relatives au plan de circulation (24K€) ;

Les restes à réaliser sur ce chapitre s'élèvent à **66K€** et représentent pour la plus grande partie d'entre eux :

- L'achat de licences informatiques supplémentaires pour le portail Microsoft Office (17K€) ;
- L'acquisition d'un logiciel de gestion pour le CMS (12K€) ;
- La migration d'un logiciel de la police municipale vers une solution Web (6K€).



Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23) : 8,5M€

➤ **Chapitre 21** → 1,4M€ (Acquisitions corporelles) dont :

- 532K€ pour l'acquisition d'une balayeuse électrique ;
- L'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour 42K€ ;
- 104 K€ euros pour les matériels et mobiliers des écoles et des centres de loisirs ;
- 64 K€ euros pour les matériels de restauration scolaire, dont 35K€ pour l'acquisition d'un lave-vaisselle professionnel ;
- 54 K€ de matériels et mobiliers pour les crèches ;
- 47 K€ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Les restes à réaliser et crédits reportés sur ce chapitre s'élèvent cette année à **861K€**. Ci-dessous une liste non exhaustive :

- L'acquisition de trois véhicules électriques pour 183K€ ;
- L'achat d'un abri vélos sécurisé pour 65K€ ;
- L'acquisition d'un terrain situé avenue de Paris (53K€) et d'une autre parcelle rue Jean Macé (28K€) ;
- 135K€ pour des équipements informatiques à destination des écoles (tableaux numériques et vidéo projecteurs).



Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23) : 8,5M€

Chapitre 23 → 6,9M€ euros ont été mandatés et 5,2M€ euros ont été inscrits en restes à réaliser.

Ecoles

- Les dépenses effectuées dans le cadre du projet de construction de l'école rue Jean Jaurès : 834K€

Sports et Culture

- Les dépenses relatives au projet de la construction d'un complexe de ludo-médiathèque pour 538K€ ;
- La réalisation d'un espace sportif rue Gatinois pour 550K€ ;
- Les travaux de rénovation du stade municipal pour 256K€ ;
- Les travaux de réhabilitation du gymnase République pour 125K€ ;

Voirie

- 1,3M€ pour la suite des travaux de requalification de la rue Malakoff et des rues avoisinantes ;
- 80K€ pour les études relatives au projet de requalification de la rue Gabriel Péri et son projet de réaménagement paysager ;



Les dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23) : 8,5M€

Environnement et économie énergie

- 550K€ pour la modernisation du parc d'éclairage public (remplacement des lanternes existantes en LED) ;
- 110 K€ pour le remplacement des projecteurs au stade par des projecteurs LED
- 38K€ ont été consacrés à la fourniture et la pose d'une structure multi activités au parc André Malraux
- 15K€ affectés à la mise en place d'un sol souple au square Dreyfus.
- 30 K€ ont été affectés à la création du Caniparc Argos.

Sécurité

- Les travaux d'extension de la vidéoprotection pour 713K€ ;

Les Restes à réalisés : 5,2M€ au total

- 2,4M€ pour le secteur des grands travaux d'investissement dont 1,3M€ pour la construction de l'école rue Jean Jaurès et 703K€ pour les travaux affectés à la ludo-médiathèque.
- 1,2M€ pour les travaux d'entretien des bâtiments.
- 1,2M€ pour les travaux de voirie et de rénovation du parc d'éclairage public.
- 388K€ pour le projet de déploiement de vidéo protection.



Les dépenses financières

- **Le remboursement du capital de la dette** : 5,9M€
- **Les dotations et les fonds divers** : 29K€ comptabilisés pour les remboursements de trop perçu de TAM
- **Le dépôt de garantie** versé à hauteur de 11K€ dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce au 38 avenue de Paris

RECETTES D'INVESTISSEMENT





Les subventions d'investissement

Elles ont été comptabilisées pour **2M€ en augmentation de 650K€ / 2022**

- **480K€** : 1^{er} acompte de la subvention du Département des Hauts-de-Seine pour la construction de la Ludo-médiathèque (contrat départemental 2022-2024).
- **302K€** : 3^{ème} acompte de la subvention du Département des Hauts-de-Seine pour la construction de l'école Rue Jean Jaurès (contrat départemental 2019-2021).
- **245K€** : pour les travaux de rénovation du Cinéma municipal.
- **204K€** : subventions versées pour les travaux d'aménagement de la crèche Ile aux Trésors
 - 163K€ versés par le Département 92 dans le cadre du contrat 2019-2021
 - 41K€ versés par la CAF
- **210K€** : versés par les services de la Préfecture au titre de la DSIL 2022 et plus particulièrement pour le projet de rénovation du parc d'éclairage public avec le remplacement de lanternes par des LED.
- **133K€** : subvention versée par la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de la balayeuse électrique.
- **100K€** pour le 1^{er} acompte de la subvention du Département des Hauts- de-Seine pour les travaux de rénovation au stade municipal (contrat départemental 2022 – 2024).



Les autres recettes d'investissement

- **Les dotations et fonds divers** : 4,8M€
 - FCTVA : 740K€
 - TAM : 1,4M€
 - Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement cumulé de 2022 : 2,6M€

- **Emprunts et dettes** : 5M€ pour la consolidation de l'emprunt souscrit en 2022

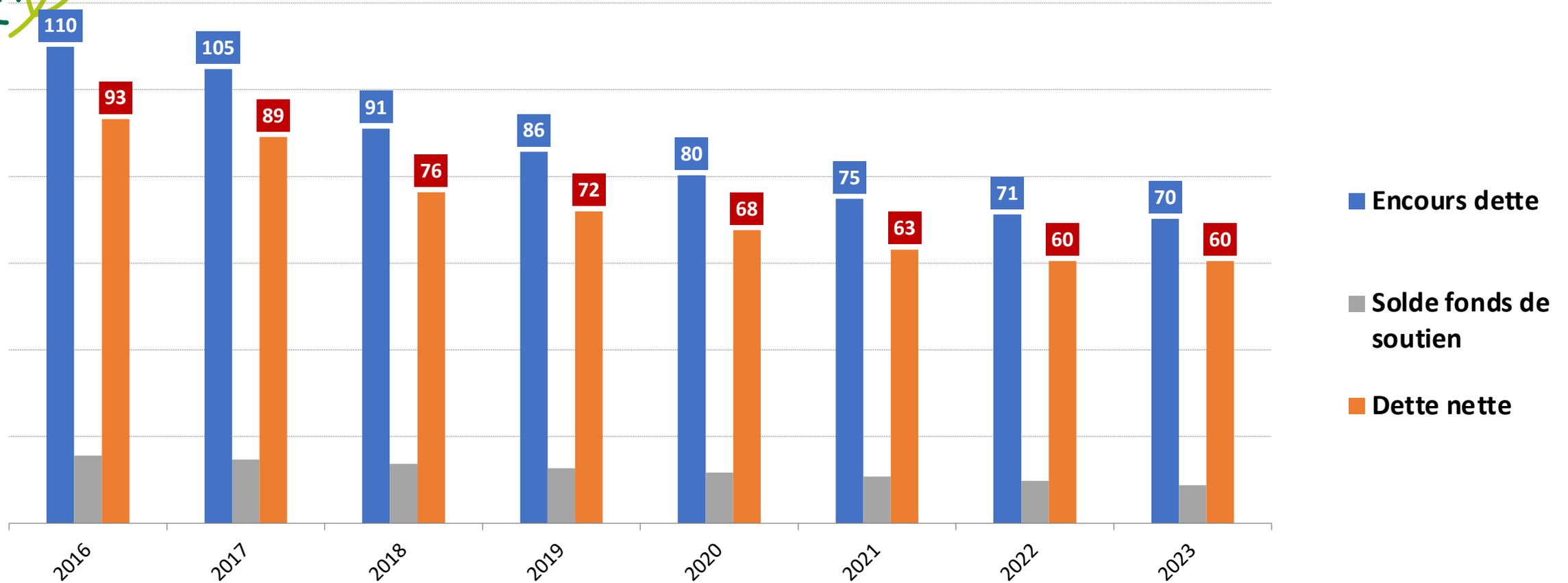
- **Les recettes d'ordre** : 2,5M€
 - 1,3 M€ pour le montant des amortissements
 - 1,2 M€ pour le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts

Au compte 001 figure l'excédent de financement reporté de l'exercice 2022 pour un montant de 6,3 M€.



Evolution 2016-2023 et projection de l'endettement et du fonds de soutien (en M€)

Montant dette en fin d'année (au 31/12/N)



En 2020, l'endettement de la commune s'élevait à 80 Mios €. Fin 2023, il a atteint 70 Mios €. Cette diminution de 10 Mios € confirme la poursuite du désendettement de la commune nécessaire après la dérive des années 2015 & 2016, et ce malgré la souscription de 7 Mios € de nouveaux emprunts à des taux très bas, qui ont permis de financer des investissements notables.



Capacité de désendettement depuis 2018 : évolution

CAPACITE DE DESENDETTEMENT (données en K€ et au 31/12/2023)

Sans prise en compte du fonds de soutien

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette	91 053	85 658	80 295	74 858	71 239	70 268
CAF Brute	5 713	6 532	3 855	6 523	4 703	5 750
Capacité de désendettement	15,9	13,1	20,8	11,5	15,1	12,2

Avec prise en compte du fonds de soutien

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette	91 053	85 658	80 295	74 858	71 239	70 268
Fonds de soutien restant à percevoir	14 669	13 687	12 705	11 723	10 741	9 759
CAF Brute	5 713	6 532	3 855	6 523	4 703	5 750
Capacité de désendettement	13,4	11,0	17,5	9,7	12,9	10,5



VILLE DE
Châtillon